

# Stratégie de lutte contre les frelons asiatiques sur le territoire de Leff Armor Communauté

## Le territoire de Leff Armor Communauté s'investi dans la lutte contre les frelons asiatiques

Arrivé accidentellement en France en 2004, le Frelon Asiatique a colonisé en quelques années le territoire français. Peu agressif envers l'homme, lorsqu'il est en solitaire, il n'en est pas de même à l'approche du nid où l'attaque peut être collective et virulente.

Outre la menace sécuritaire pour les hommes, il a un réel impact sur la biodiversité et notamment sur les pollinisateurs qui constituent l'alimentation des frelons asiatiques. Le frelon asiatique est notamment un effroyable prédateur pour les abeilles domestiques.

## Une lutte collective s'organise sur le territoire de LEFF Armor Communauté

Afin de lutter efficacement contre la prolifération des frelons asiatiques, dangereuse pour l'Homme et la biodiversité, Leff Armor Communauté et ses 27 communes membres ont mis en place un service commun pour la destruction des nids.

Cette stratégie commune pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, en partenariat avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor se met en place dès aujourd'hui.

## Une élimination systématique...

Cette destruction systématique des nids est la solution la plus adaptée pour faire pression sur les colonies. Afin que la destruction soit la plus massive possible, une aide financière à l'élimination sera accordée par la collectivité.

## UN INTERLOCUTEUR : VOTRE MAIRIE

**Si vous constatez un nid de frelons asiatiques, contactez immédiatement votre mairie.**

**Il ne faut pas intervenir seul !**

Lorsqu'un habitant va découvrir un nid de frelons asiatiques en sa propriété, la première chose à faire est de contacter sa mairie de résidence.

Un référent communal viendra identifier l'espèce, et transmettre les informations essentielles : une liste d'entreprise pouvant intervenir, ainsi qu'une fiche de signalement.

La commune en appuie avec la Communauté de Communes prendront en charge à hauteur de 60€ maximum sur un montant plafond 90 € la facture du professionnel.

Pour la prise en charge des frais, il sera essentiel de transmettre en mairie après destruction du nid :

- La fiche de signalement complétée ;
- La facture acquittée de l'entreprise qui est intervenue.

## Pour les enjeux apicoles et environnementaux :

Le frelon asiatique se nourrit d'insectes riches en protéines.

La consommation d'abeilles induit des nuisances sur les ruches et la production de miel.

La prédation sur les pollinisateurs peut impacter la biodiversité locale et la production fruitière (telle que la filière cidricole)

Et il ne faut pas oublier les enjeux pour la santé/sécurité publique... »

Cette lutte est un bien pour tous....